



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 avril 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir de la question n° 4), M. Emile BRIOT (à partir de la question n° 4), M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir de la question n° 4), Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (à partir de la question n° 4), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

Mme Claudine CAULET, M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL YASSA, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Procurations de vote :

Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Marie ZEHAF, M. Yannick POUJET à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Nicolas BODIN, M. Rémi STHAL à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Ilva SUGNY à Mme Carine MICHEL, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 36 - Versements d'avances sur subventions aux associations inscrites au Volet Enfance du Contrat Enfance et Jeunesse - Conventions avec les associations

**Versements d'avances sur subventions aux associations inscrites
au Volet Enfance du Contrat Enfance et Jeunesse**

Conventions avec les associations

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

	Date	Avis
Commission n° 4	19/03/2019	Favorable unanime

La Ville de Besançon subventionne, avec la Caisse d'Allocations Familiales, le fonctionnement de la structure multi-accueil gérée par l'Antenne Petite Enfance, ainsi que celui de l'Espace Enfants de la Maison Verte de Besançon.

Le Contrat Enfance et Jeunesse conclu entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville, signé pour une durée de quatre ans, est arrivé à échéance le 31 décembre 2018. Il définit et encadre les modalités d'intervention, de calcul et de versement de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ), versée par la Caisse d'Allocations Familiales.

Au titre du volet Enfance de ce contrat, l'Antenne Petite Enfance et La Maison Verte de Besançon bénéficient de la PSEJ. La PSEJ n'est pas versée directement aux associations mais allouée à la Ville de Besançon qui l'attribue à ses partenaires.

Le futur Contrat Enfance et Jeunesse 2019-2022 est en cours d'élaboration. Aussi, dans l'attente de sa signature et afin de ne pas compromettre le fonctionnement de ces deux structures, la Ville souhaite verser des avances sur la subvention Ville et la PSEJ due au titre de 2019 (conventions jointes).

Pour la subvention de la Ville et la PSEJ, les avances seront versées sous forme de 3 acomptes dont les montants représentent 50 %, 30 % et 20 % du montant des subventions versées au titre de l'année 2018.

La répartition de ces montants est la suivante :

	ANTENNE PETITE ENFANCE	MAISON VERTE BESANCON
	Structure Multi-Accueil	Espace Enfants
Subvention Ville 2019	119 378,00	49 205,00
Contribution Ville	99 810,00	19 448,00
Acompte avril (50 %)	49 905,00	9 724,00
Acompte juin (30 %)	29 943,00	5 834,40
Acompte octobre (20 %)	19 962,00	3 889,60
Compensation dégressivité	19 568,00	29 757,00
Acompte avril (50 %)	9 784,00	14 878,50
Acompte juin (30 %)	5 870,40	8 927,10
Acompte octobre (20 %)	3 913,60	5 951,40
Droit prévisionnel PSEJ 2019	62 442,81	8 545,78
Acompte avril (50 %)	31 221,41	4 272,89
Acompte juin (30 %)	18 732,84	2 563,73
Acompte octobre (20 %)	12 488,56	1 709,16
TOTAL avances 2019	181 820,81	57 750,78

En cas d'accord, les sommes seront prélevées sur les lignes 65.64/6574.0093013 CS 44000 (Antenne Petite Enfance) et 65.64/6574.0093014 CS 44000 (Maison Verte de Besançon).

Mme ZEHAF (2), élue intéressée, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le versement des avances sur subventions à l'Antenne Petite Enfance et la Maison Verte de Besançon,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions pour l'année 2019.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2